

# COMPTE RENDU



[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)

## Compte-Rendu CSA-M 18 décembre 2024

Le CSA ministériel s'est tenu ce mercredi 18 décembre.

Le DRH-MD a ouvert le CSA en indiquant la période troublée et inédite dans laquelle la France se trouvait actuellement.

Avant la lecture des Déclarations Liminaires (DL), le DRH-MD a voulu rassurer les agents du ministère. En effet, la situation politique est particulière et nous sommes en attente d'une loi spéciale et ses décrets d'applications qui fixeront les conditions d'entrée en gestion. Concernant les crédits (masse salariale, dispositifs d'accompagnement social et professionnel), ce sont les crédits de 2024 qui sont reconduits. En revanche, cela signifie une mise en attente des mesures nouvelles qui étaient inscrites en projet dans la loi de finance initiale 2025.

Le DRH-MD a également voulu donner un point sur l'évolution du processus d'adhésion à la complémentaire santé :

- 60 % des personnels civils ont finalisé leur affiliation ;
- Sur ces 60%, 70% d'entre-eux ont choisi de souscrire une option, et à 41% ils ont choisi l'option 2.
- Le taux d'adhésion des ayants-droits représente 40% des 60% qui ont finalisé l'affiliation.

Il estime que l'offre qui a été travaillée répond aux attentes des agents !

Après lecture des DL, qui toutes ont adressé un message à la population mahoraise, le DRH-MD a donné la parole à l'officier général Stratégie des Ressources Humaines de l'EMA pour de plus amples informations sur Mayotte. La population militaire et civile, ainsi que leur famille, ont été mis en sécurité. Des infrastructures ont été endommagées, amenant un déplacement de certains à la Réunion.

Un hôpital de campagne est parti, le SSA est mobilisé.

## Compte-Rendu CSA-M 18 décembre 2024

Concernant la manœuvre « africaine » c'est toujours très vague, sans aucune certitude dans aucun des domaines !

Ce sont 585 PCRL qui sont impactés. Une grande majorité d'entre-eux fera l'objet de mesures d'accompagnements pour des départs, avec des indemnités légales par territoire (lois différentes), des études conventionnelles pour chacun et d'autres dispositifs. L'EMA travaille avec les syndicats locaux et espère avoir les feux verts (surtout en termes de budget) dès janvier pour débiter la manœuvre.

Ordre du jour :

I – **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté désignant les mesures de transformation des états-majors, directions, services et établissements publics relevant du ministère des Armées ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement :**

Vote **CGT** : contre - vote des autres OS : FO : contre – CFDT, UNSA, CGC/CFTC : abstention.

Sans surprise la **CGT** est contre cet arrêté annuel qui ressemble à un catalogue de vente par correspondance. Il est devenu tellement important avec le temps qu'aucun établissement ni service n'est absent. La **CGT** a demandé comment le Ministère espère être

attractif lorsque chaque année un arrêté sort qui déstructure, défidélise, déséquilibre le travail des agents. Pour les agents déjà en poste, la désorganisation fait partie malheureusement de leur quotidien sans en diminuer la violence des effets que ces annonces constituent.

Mettre en avant la mutabilité de la Fonction Publique pour justifier les changements incessants que nous subissons depuis plus de 15 ans n'est pas entendable.

En image cela se traduit par l'adage bien connu « faire et défaire, c'est toujours travailler » qui n'est pas fait pour améliorer l'image des agents publics et des services publics dans sa généralité.

II – **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 2016 relatif aux règles de recrutement des ouvriers de l'État du ministère de la Défense :**

Vote **CGT** : contre - vote des autres OS : pour

Cet arrêté propose de supprimer la visite médicale chez un médecin généraliste laissant reposer l'aptitude au poste uniquement au médecin du travail.

## Compte-Rendu CSA-M 18 décembre 2024

La **CGT** aurait pu voter pour cet arrêté si cette visite s'était faite après la signature du contrat et avant la prise de poste. Cette proposition n'a pas été acceptée laissant ouvertes les questions de la situation administrative dans laquelle se trouve l'ouvrier au moment de sa visite, de la couverture en cas d'incident ou accident sur le trajet ou le lieu de la visite .

De plus, comment être sûr que des éléments de la visite médicale ne remettent pas en cause l'embauche d'un ouvrier ?

Enfin, dans cet arrêté il est précisé la possibilité de recours par l'employeur ou l'ouvrier, mais sur quelle base se fera le recours ? En effet, les directives techniques liées aux professions doivent être la référence mais elles ne sont peu, voire, pas connues, ainsi comment le médecin justifie son choix ?

### **III – *Projet de modificatif à l'instruction n°154-2/ARM/SGA/DRH-MD du 5 janv 2022 relative à la nomenclature des professions ouvrières :***

Vote **CGT** : contre - vote des autres OS : pour

Il s'agit de la transposition du point précédent dans l'instruction.

### **IV – *Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 décembre 2017 fixant les dispositions relatives aux emplois de niveau hors catégorie D au sein du ministère des Armées :***

Vote **CGT** : Pour - vote des autres OS : FO : abstention – CFDT, UNSA, CGC/CFTC : pour.

Le ministère baisse de 4 à 2 ans

l'ancienneté en HCC en conservant tout de même l'ancienneté cumulée de 6 ans de HCB et de HCC. Initialement proposée à 3 ans, l'abaissement à 2 ans d'ancienneté prend en partie une demande de la **CGT** en groupe de travail. Nous avons même été plus loin car estimant que la nomination dans ce groupe n'est pas le fruit du hasard mais de prise de poste de haute technicité fléchée HCD, le nombre d'année en HCC pouvait être abaissé à 1 an. Il ne s'agit pas là d'une logique d'avancement classique et la **CGT** considère que l'ouvrier ayant les compétences requises et choisi par hiérarchie pour un de ces postes, peut être nommé sans prérequis d'ancienneté qui pénalise principalement l'établissement.

Il est anomal qu'un tiers des postes de l'arrêté ne soit pas pourvu juste par un manque d'ancienneté en HCC. Alors oui, l'abaissement à 2 ans permet d'augmenter le vivier de conditionnants voire presque de le doubler. Sur les ouvriers et les chefs d'équipes conditionnants, combien d'entre-eux pourraient gérer les postes HCD vacants?

### **V – *Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 décembre 2017 fixant la liste des emplois de niveau hors catégorie D au bénéfice des ouvriers de l'État :***

Vote **CGT** : Pour - vote des autres OS : FO : abstention – CFDT, UNSA, CGC/CFTC : pour.

## Compte-Rendu CSA-M 18 décembre 2024

La **CGT** s'interrogeait sur les suppressions des postes. L'Administration a répondu que les postes supprimés l'ont été soit parce qu'il n'y avait pas de conditionnant, ou soit que le profil ne correspondait pas à la transformation en HCD. Ces postes ont été transformés en des postes CE HCD.

### VI – *Présentation du bilan « Qualité de vie et conditions de travail » :*

L'Administration nous indique qu'il va falloir apprendre à travailler en articulant la SST avec son cadre juridique et la QVCT dans une logique de cohérence.

L'Administration a indiqué que le dialogue se fait. Pour chacune des grandes politiques il y a un pilote, des

actions programmées, des objectifs des moyens et des indicateurs. Le télétravail a été pris en exemple indiquant que lorsqu'il existe une problématique, des leviers sont identifiés et lorsque ces leviers sont actionnés de façon coordonnée cela produit des résultats. De plus, le ministère met en place de nombreuses expérimentations dans différents domaines. C'est ainsi que le ministère fera évoluer les pratiques professionnelles.

Ce CSA-M s'est terminé vers 12h30

Montreuil, le 9 janvier 2025

## CSA-M 18 décembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nos premières pensées vont en direction des victimes, de leur famille et de la population mahoraise dans son ensemble, durement frappées par le cyclone Chido. La France qui a laissé Mayotte s'enfoncer dans la misère, négliger les infrastructures et préférer pourchasser les clandestins plutôt que leur offrir des conditions de logements dignes doit maintenant apporter toute l'aide nécessaire aux mahorais.

Les dégâts sont colossaux et la solidarité nationale doit très vite se mettre en place.

Le rôle du Ministère n'est-il pas de protéger le territoire et ses citoyens ?

Pour la **CGT**, c'est le sens même d'une Défense Nationale.

Même si nous savons aujourd'hui que des vols journaliers et un approvisionnement par voie maritime sont assurés, quel est l'état de réflexion du ministère sur l'envoi de forces et de bâtiments pour pallier aux infrastructures endommagées de l'île et plus particulièrement celles concernant le système de soin ?

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte politique particulièrement troublé, marqué par des tensions sociales croissantes et des réformes contestées. Ce climat instable pèse lourdement sur les agents publics, seuls garants du bon fonctionnement de notre État actuellement.

Depuis plus d'un an, les agents publics sont la cible de critiques acerbes, les qualifiant de privilégiés ou d'inefficaces. Ces attaques, relayées par certains médias, sapent la confiance du public dans ses services et démoralisent les agents dévoués à l'intérêt général.

Cette campagne de dévalorisation a conduit à une crise d'attractivité sans précédent dans la fonction publique. Même des médias économiques tels que *Les Échos*, peu réputés pour des positions sociales, soulignent cette situation préoccupante. Selon un rapport de France Stratégie, près de 15 % des postes offerts aux concours de la fonction publique d'État n'ont pas été pourvus en 2022, contre 5 % en 2018.

Les rémunérations des agents publics connaissent une baisse continue. Malgré des revalorisations ponctuelles, celles-ci ne compensent pas l'inflation galopante, entraînant une perte de pouvoir d'achat significative pour les fonctionnaires. Cette situation accentue le désintérêt pour les carrières publiques et démotive les agents en poste. Aujourd'hui le constat est non seulement un désintérêt pour la Fonction Publique, mais aussi, et c'est un fait nouveau, une hausse des démissions des agents expérimentés (+47%) avec un impact direct sur la qualité du service rendu et sur les conditions de travail des autres agents.

## CSA-M 18 décembre 2024

Pour la **CGT**, les récentes propositions visant à durcir les règles d'indemnisation des arrêts maladie, notamment l'instauration de jours de carence supplémentaires, sont perçues comme une défiance envers les agents publics.

Ces mesures risquent d'aggraver les conditions de travail et de renforcer le mal-être au sein des équipes. De plus, elles touchent particulièrement les femmes, majoritaires dans la fonction publique, les rendant coupables d'être femmes, malades et fonctionnaires.

Depuis plusieurs décennies, nous assistons à un désengagement progressif de l'État dans des secteurs clés, entraînant une dégradation de l'accès et de la qualité des services publics. Cette tendance compromet le principe d'égalité républicaine et fragilise le lien social.

Les discours sur une prétendue "sur-administration" française occultent la réalité des besoins croissants de la population en matière de services publics. La réduction des effectifs et des moyens alloués aux administrations conduit à une surcharge de travail pour les agents et à une diminution de la qualité du service rendu.

Le récent rapport de la Cour des comptes souligne les limites et les effets pervers de la loi de Transformation de la Fonction Publique. Les objectifs affichés de modernisation et de simplification se heurtent à une mise en œuvre complexe, générant parfois davantage

de rigidités et d'incompréhensions parmi les agents.

Face à ces constats, il est urgent de réaffirmer notre soutien aux agents publics et de prendre des mesures concrètes pour restaurer l'attractivité et la dignité de la fonction publique. Cela passe par une revalorisation des carrières, une clarification des missions, une amélioration des conditions de travail et une reconnaissance sincère de l'engagement de ceux qui œuvrent quotidiennement au service de la nation.

Dans ce contexte, dans un ministère qui vante la famille à travers un Plan, lorsqu'il s'agit de la Protection Sociale Complémentaire, la notion de famille disparaît. Le coût pour les ayants-droits explose.

Le ministère aurait-il négocié les 50% de prise en charge sur le dos des familles et des retraités ?

La **CGT** continue de revendiquer une négociation tarifaire avec prise en charge de l'employeur pour l'ensemble des actifs, retraités et familles, la suppression du caractère obligatoire à la mutuelle du MinArm, la prise en charge des cotisations et la prise en charge par le ministère des enfants en situation de handicap.

Nous vous remercions de votre attention.